

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration du 4 mai 2021

Participants en visioconférence : Stéphane Wagner, Jean-Pierre Conrad, Philippe Dufour, Aimé Heideier, Jean-, Dominique Gazeau, Jean-Marc Pagies, Cyril Langibout, Hubert Durlwanger

1 – Préparation de la journée d'accueil du 6 juin

Pilotée par le groupe « Communication », l'opération est nommée « Le Ciel est à Elles »

Programme : journée d'accueil pour les femmes

La journée a pour objet la présentation du club à un public féminin. Des vols de découverte à tarif préférentiel seront possibles pour les visiteuses et leurs accompagnants. Les vols seront à souscrire et effectuer le jour même.

Montage du dossier

La journée n'a pas la qualification de manifestation aérienne ou de journée porte ouverte :

- accueil conventionnel au club avec présentation, distribution de documentation et vente de vols de découverte
- visite des installations et des avions avec accompagnement par les membres du club
- vols de découverte dans le cadre de l'art. D510-7 du Code de l'Aviation Civile
- pas de déclassement de la zone réservée
- application de l'arrêté de police de l'aérodrome

L'exploitant sera informé au plus tôt par courrier.

Plan de communication

Les contacts ont été pris avec la presse écrite locale. A noter que les radios locales ne font plus de communication gratuite pour les animations proposées par les associations.

2 – Evolution des mesures sanitaires

Les limitations de déplacement sont levées à compter du lundi 3 mai :

- les vols privés sont de nouveaux libres sans limitation de distance ni de destination en France métropolitaine,
- les permanences le dimanche sont rétablies
- les vols d'initiation ou de découverte demeurent suspendus, hormis les vols privés avec des personnes proches du pilote.

3 – Location du DR400 JN : tarification de l'heure de vol

Le tarif actuel est en limite de rentabilité si l'on prend en compte la consommation de l'avion et les taxes d'atterrissages payées au mouvement. Il est demandé aux instructeurs d'effectuer des sondages de consommation dans les différentes configurations (navigation, vol local, tours de piste) pour affiner les calculs de coût de revient.

4 – Demande de remboursement d'un vol interrompu pour cause technique

Un pilote a été contraint d'interrompre deux fois son décollage pour cause technique, malgré un passage intermédiaire à Alsace Air Maintenance. Il demande le remboursement du temps moteur facturé.

Cette demande nécessite une décision de principe car elle est susceptible de se renouveler régulièrement.

Après débat sur le sujet, le Conseil d'administration adopte la position de principe suivante.

A la différence d'une société commerciale qui s'engage sur une prestation de service envers ses clients, un aéroclub est une association, dont les membres assument une part des aléas de fonctionnement.

Il faut distinguer entre les aléas majeurs, qui impliquent notamment des dégâts matériels voire la destruction de l'avion et les aléas mineurs comme celui évoqué ci-dessus (vols annulés, déroutés ..).

- ❖ Les premiers sont mutualisés au sein du club. La responsabilité financière du pilote en cas de faute est plafonnée par le règlement intérieur. La plus grosse part du risque est partagée entre les membres via la prise en charge des primes d'assurance et des franchises en cas de dommages.
- ❖ Les aléas mineurs sont à la charge des membres. Leur mutualisation impliquerait un relèvement significatif du montant des cotisations. Plusieurs Administrateurs présents ont rappelé qu'eux-mêmes ont pris en charge les frais de vols déroutés pour cause technique, incluant le vol de rapatriement de l'avion. Cela fait partie des risques normaux de ce type d'activité.

En conséquence, le Conseil d'administration ne donne donc pas suite à la demande.

5 – Programme de vol de mise en garde

Sur la proposition de l'Aéroclub du Haut-Rhin, des sessions de vol de mise en garde sur CAP 10 pourront de nouveau être organisées pour l'Aéroclub de Colmar.

Les vols de mise en garde ont pour objet principal les manœuvres de sortie des situations délicates. Le tarif est de l'ordre de 220 € / heure. La formation sera assurée par un instructeur de l'ACHR (Julien Antal).

Ces séances seront organisées par Cyril Langibout, chef pilote.

6 – Sécurisation des produits inflammables dans le hangar.

Suite au rapport d'analyse de notre correspondant sécurité, le Bureau a étudié l'achat d'une armoire de sécurité pour les produits inflammables présents dans le hangar (huiles, essence de purge ...). Le coût de ce type de mobilier étant dissuasif, d'autres solutions alternatives ont été envisagées :

- aménagement d'un local en parpaings de béton dans le cadre du programme de travaux du club
- limitation des quantités présentes dans le hangar
- séparation des produits
- armoire métallique ordinaire avec signalement de produits inflammables ...

Jean-Marc Pagies est chargé d'étudier ces solutions avec notre correspondant sécurité, Eric Schnell.

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général
Philippe Dufour